

77eme assemblée générale du SPMF.
Château des Célestins, 07430 COLOMBIER LE CARDINAL
Mardi 29 au jeudi 31 janvier 2008

RAPPORT MORAL 30 janvier 2008, 11 heures 30 minutes

Chers collègues, bonjour,

A l'occasion de ma 29ème AG en tant qu'adhérent, après 26 ans de responsabilités diverses au sein de la structure, j'ai l'honneur aujourd'hui de vous présenter mon premier rapport moral puisque le conseil d'administration m'a élu président à l'issue de l'AG de l'an dernier.

J'ai déjà dit que rarement poste de président aura été conquis de si petite lutte. Je n'y reviendrai pas. Sachez que si je ne l'avais pas accepté, il eût été très compliqué de trouver un volontaire..

Ce n'est pas le moment de rappeler les chiffres que tout le monde connaît ici.

L'apiculture ne va pas bien,
L'abeille va mal,
Et le SPMF a perdu plus de 50% des adhérents depuis 10 ans.

Pour mémoire, alors que nous représentions 20 % du total de notre secteur professionnel autorisé à adhérer au regard de nos statuts, notre représentativité est tombée aujourd'hui à 10%.

Ceci dit, la situation est catastrophique mais pas encore désespérée. De toute façon, le rôle d'une structure collective, c'est d'agir pour contribuer à résoudre les situations difficiles.... Et dieu sait que, depuis 50 ans, l'apiculture a connu des fortunes diverses.

Quelques précisions avant d'aborder le fond du débat :

Je ne sais pas si c'est une fatalité mais j'ai parfois l'impression de ne pas être toujours à la place qui devrait être la mienne.

Alors que tout me destinait à être président de coopérative, je me retrouve gérant non salarié d'une structure commerciale d'exportation de miel en fûts..... Le SPMF y gagne au moins d'avoir un président au contact du marché.

Alors que mes dispositions naturelles m'auraient plutôt dirigé vers un rôle de responsable Interprofessionnel, je me retrouve président de syndicat....Il n'est pas sûr que j'aie le caractère idéal pour la fonction. Heureusement que je suis bien entouré par des collègues attentifs et patients, qui ne cessent de me conseiller utilement en permanence. C'est donc un vrai travail d'équipe et je les en remercie très sincèrement.

Ceci dit, sauf à ce que vous me refusiez votre confiance par un vote négatif, maintenant, j'y suis, j'y reste. Le SPMF a épuisé 6 présidents en 10 ans. Tant que vous ne me demanderez pas gentiment de m'en aller, ce que je ferai à ce moment là sans me faire prier, nous sommes ensemble pour plusieurs années.

Dernière précision :

Un rapport moral, c'est un discours programme qui engage celui qui l'exprime. Après il y a des discussions, un débat, puis un vote.

Sauf à envisager un vote contre, (auquel cas il faudra me trouver un remplaçant mais rassurez vous, si cela arrive l'intérim sera assuré le temps qu'il faudra), j'appliquerai la stratégie syndicale que je vais expliciter maintenant devant vous. En conséquence, merci de bien écouter, de bien débattre, et de voter ce soir en fonction de vos convictions.

Cette précision n'est pas inutile car, comme vous pourrez le constater, le programme que je vous propose est en évolution sensible par rapport à la stratégie majoritaire lors de l'AG de Samatan en 2002, juste avant l'affaire des poussières de semoirs.

Pour aller à l'essentiel, je m'en tiendrai aux trois thèmes principaux :

1. la question phytosanitaire,
2. l'interprofession et l'institut technique,
3. la représentativité et le procès en déqualification.

Sur chacun de ces thèmes, je développerai d'abord l'analyse technique avant de préciser dans un deuxième temps la ligne syndicale qui en découle. C'est un peu scolaire, cela va évidemment sans dire (dans n'importe quel domaine c'est bien à partir de l'analyse technique que se détermine la stratégie à mettre en place) mais je me suis rendu compte au vu des malentendus de ces dernières années, qu'un surcroit de précisions n'était pas inutile.

Dans la version initiale que j'ai envoyée à Mme Emmanuelle Soubeyran,, conseillère technique sécurité sanitaire, alimentation, bien être animal au cabinet du ministre de l'Agriculture, qui a bien voulu accepter notre invitation et que je remercie d'être sur cette tribune avec nous aujourd'hui, j'avais repris l'historique des événements depuis le début de l'affaire Gaucho. Or, cet historique vous le connaissez. Il vaut donc mieux ne pas perdre de temps et utiliser les quelques heures dont nous disposons pour aller directement dans le concret de nos propositions pour l'avenir.

Pour l'instant, dans cette affaire, tout le monde est perdant.

- Les abeilles continuent à disparaître en masse,
- Les apiculteurs ne survivent plus que grâce à une explosion vertigineuse des prix qui peuvent s'effondrer à tout moment en fonction de retournements du marché,

- Beaucoup d'entre eux ne s'adressent même plus la parole tant le conflit à propos de l'enquête multifactorielle a laissé des traces,
- Les agriculteurs, souvent injustement assimilés à des pollueurs irresponsables sont amers et on les comprend,
- L'Etat, soupçonné de toutes les turpitudes par une partie de la presse et des citoyens, ne sait plus comment faire pour résoudre ce qui est devenu l'équivalent de la quadrature du cercle. Pour ne rien arranger, dans le champ de ruine que constitue la représentation apicole, à qui s'adresser pour discuter avec un interlocuteur à la fois représentatif, disposé à collaborer et connaissant le sujet sur le plan technique ? D'où la présence de quelques invités surprise lors de réunions importantes...j'y reviendrai.
- Quant aux scientifiques, comme il y en a quelques uns dans la salle, afin de ne fâcher personne, on les laissera s'exprimer puisque s'essayer à faire une synthèse de leurs divergences relève de l'exercice impossible.

Aujourd'hui, alors que rien n'est résolu des problèmes précédents et que l'abeille et l'apiculture sont sous perfusion, nous sommes confrontés à l'homologation d'une molécule qu'on nous présente comme très proche de l'Imidaclopride, le THIAMETOXAN en semence enrobée sous formulation CRUISER.

Quelles est la position du SPMF sur le sujet ?

Bonne question à laquelle on peut répondre de deux façons.

A) On est contre et puis c'est tout.

C'est court, précis, on ne perd pas de temps mais est ce que cela fait avancer beaucoup les choses car, pour autant que je sache, nos collègues agriculteurs ont cruellement besoin de moyens efficaces pour protéger leurs cultures ?

B) Le 2ème façon qui a ma préférence est un peu plus élaborée.

Les comptes rendus (très sommaires) d'expérimentation qui ont été portés à notre connaissance sont tout à fait classiques. Fidèle à une stratégie perdante depuis 30 ans, les tests ont été effectués sans le concours d'apiculteurs spécialisés dans les questions d'intoxications. Cela répond à une logique immuable que nous n'avons toujours pas réussi à faire évoluer. Alors que nous considérons qu'il y a en France, à peine une centaine de techniciens hautement spécialisés dans ce créneau microscopique de l'expertise abeille/pesticide, les responsables des homologations persistent à penser qu'il suffit de savoir allumer un enfumoir et supporter les piqûres pour pouvoir effectuer ce travail.

Les mêmes qui trouveraient incongru voire insultant de solliciter un charpentier pour une expertise de fuites d'eau ou un architecte pour une expertise criminelle au tribunal, ne comprennent toujours pas que, technicien spécialisé abeille c'est une discipline ultra complexe dont les praticiens sont rarissimes

En plus, ils n'imaginent surtout pas qu'il faille autant de techniciens différents que de sujets à traiter et que des expertises gelée royale, pollinisation, élevage de reine nécessiteraient, si elles devaient se faire concomitamment, trois experts totalement différents.

On retrouvera le même malentendu tout à l'heure à propos de l'interprofession et de l'Institut technique, mais nous savons tous ici que personne dans la profession n'aurait l'outrecuidance de prétendre être capable de la triple expertise évoquée ci-dessus. Ce qui est curieux c'est qu'on n'arrive pas à convaincre l'Etat et les scientifiques de ce qui apparaît à tous ceux qui connaissent bien le métier, comme une évidence qui crève les yeux.

Ceci dit, pour autant qu'on puisse en juger à la lecture des documents succincts qui nous ont été transmis, si vous voulez un conseil, avant d'amener un rucher près d'une parcelle semée Cruiser, faites d'abord un test avec 2 ou 3 témoins....

Sauf surprise de dernière minute, le Cruiser sera utilisé et je vois mal comment l'empêcher. S'ils sont à court de solutions, certains agriculteurs essaieront des mélanges extemporanés ou s'approvisionneront de manière sauvage au-delà des frontières. Est-ce la meilleure solution ? Si on s'obstine à ne raisonner qu'à court terme, si on refuse de replacer le problème dans la durée en analysant bien quelles sont les erreurs faites dans le passé qui ont conduit à la situation catastrophique d'aujourd'hui, qui est assez naïf pour continuer à s'illusionner et penser que l'amélioration viendra toute seule à coups de baguettes magiques ?

Alors je vous propose un vrai challenge ;

S'il en est d'accord, passons un accord clair avec l'Etat en proposant des engagements réciproques.

C'est le fond de mon rapport moral et c'est essentiellement ce point qui doit déterminer votre vote.

Tentons enfin de mettre en place les vraies solutions de long terme que nous réclamons depuis si longtemps.

- 1 Disons bien d'abord sans faire de procès d'intention : nous sommes persuadés que les semis Cruiser provoqueront probablement des intoxications dans les secteurs où les abeilles iront butiner le maïs. Il est donc nécessaire de garantir que les apiculteurs victimes seront indemnisés.
- 2 Les travaux du CST (le vrai, celui de l'Enquête multifactorielle coprésidé par Mrs Marzin et Rault) doivent reprendre. Il doit être doté d'un vrai statut, une existence officielle et pérenne, un budget et des missions. Mieux vaut un groupe de techniciens pluridisciplinaire qui dialoguent en toute transparence que des groupuscules concurrents qui se chamaillent en permanence dans les médias sans jamais s'écouter ni étudier ni trancher entre les divers travaux en présence. Le CST, lui, est fait pour cela. Entendre toutes les hypothèses et valider celles qui sont étayées par des publications et reproductibles expérimentalement.

- 3 Nous voulons bien sûr participer au suivi post homologation du Cruiser.
- 4 L'Etat doit imposer aux firmes concernées de financer la mise au point de méthodes de diagnostics fiables, validées, éventuellement assorties de coefficients de correction. Il faut enfin avoir les moyens de délivrer des diagnostics sur le terrain qui laissent le moins de place possible à l'interprétation. L'essentiel à court terme sur ce sujet est moins de réussir immédiatement que de démontrer qu'il ne suffit pas de ne pas trouver de résidus pour conclure qu'il n'y a pas d'empoisonnement. **Voir à ce sujet l'affaire de la Drome en 2007 : malgré l'évidence d'une intoxication massive sur un large secteur, comme d'habitude, les laboratoires n'ont pas réussi à déceler le moindre résidu de l'insecticide responsable de l'hécatombe.**
- 5 On doit nous donner acte une bonne fois pour toutes que les expérimentations sans technicien abeille ne seront plus validées dans le cadre des homologations.
- 6 Il n'est certainement pas possible d'obtenir une remise à plat de toutes les anciennes homologations, et encore moins le retrait de toutes les molécules ayant obtenu l'AMM par erreur. Néanmoins, à titre d'exemple, il faut au moins réétudier le cas des principaux pyréthroïdes (deltaméthrine etc) et comprendre pourquoi une telle erreur a pu être commise de façon à ce que cela ne se reproduise pas. Si on ne tire pas les enseignements des erreurs passées, on se condamne à les refaire indéfiniment.
- 7 Il ne peut pas y avoir d'évolution dans ce domaine sans partenariat et discussions avec toutes les parties concernées, en particulier les firmes. C'est à l'Etat de créer les conditions de ce dialogue auquel le SPMF souhaite participer.
- 8 Il n'est pas possible de continuer à vouloir en permanence dédouaner les produits phytosanitaires en accusant les maladies ou l'inverse. Les informations dont on dispose sur Noséma imposent de ne pas rester les bras ballants. C'est à l'Etat d'accorder les dérogations nécessaires afin de rendre possible les traitements (Fumidil, ou d'autres thérapies que nous ignorerions) qui permettraient de trancher la question sans équivoque.

- 9 Au cours de la dernière réunion avant sa mise en sommeil, le CST avait étudié la possibilité d'une modification du protocole de l'AMM APIVAR. Ce travail doit être poursuivi.

- 10 Par ailleurs, il faut à toute force que de nouveaux moyens de lutte contre varroa soient étudiés. Il n'y a pas que les maïsiculteurs qui ont besoin de protéger leurs cultures. Ne serait il pas du rôle de l'Etat d'encourager et inciter fortement les firmes à faire ce travail ?

- 11 Mais enfin et surtout, plutôt que de poursuivre ce catalogue, l'état doit créer les conditions du dialogue constructif entre tous ceux qui veulent travailler et trouver des solutions.....

En politique, on appelle cela « restaurer la confiance »....

INTERPROFESSION ET INSTITUT TECHNIQUE ?

Dans ce domaine, l'analyse technique du SPMF est simplissime et constante depuis des dizaines d'années.

Nous voulons une interprofession qui puisse, dans le cadre prévu par le législateur, collecter un budget pérenne destiné à financer les actions d'intérêt général.

La première de ces actions consiste à assurer le fonctionnement d'un institut technique

- Dans le but de faire de la recherche appliquée
- Et assurer l'interface avec la recherche fondamentale.

Ce qui est ni plus ni moins que ce que font tous les autres instituts de ce type.

Bien entendu, un institut technique apicole qui se respecte devra faire pour les firmes en demande d'AMM, **le même travail d'expérimentation préalable aux homologations qui n'est fait jusqu'à présent que par des sociétés privées indépendantes** mais coupées de la profession et insuffisamment formées à l'élevage des abeilles. **Ce sera d'ailleurs un bon moyen de voir si, les uns et les autres arrivent aux mêmes conclusions.**

Comme la loi le prévoit, l'interprofession doit réunir les deux collèges,

- L'un qui regroupe le ou les syndicats professionnels s'il y en a plusieurs, **dont le nombre de voix est calculé au prorata de leur représentativité comme dans les autres filières**. Il faut savoir quand même que les interprofessions qui sont les plus efficaces sont celles qui ont réussi à faire l'union syndicale à 100%.
- Le deuxième collège est composé des syndicats représentatifs de la collecte (coopératives), du conditionnement et/ou de la transformation. Compte tenu de la spécificité de la filière, il n'apparaît pas incongru à ce que les fabricants et distributeurs de matériel y aient un représentant.

L'Etat qui au final donne l'agrément nécessaire au prélèvement de la cotisation interprofessionnelle doit donc bien admettre que, avant de créer une interprofession, il faut d'abord définir la profession.

Dans le champ de ruine laissé par la déconfiture d'Intermiel, ce qui est important aujourd'hui, c'est que la fédération des ADAS, le CNDA, qui a toujours eu vocation à ce rôle, puisse devenir notre institut technique. Ce n'est qu'un début mais il vaut mieux un début que rien du tout.

Comme d'habitude, rien n'est simple dans la filière apicole et la situation est des plus bancales. Nous allons installer (en tout cas je l'espère) un institut technique alors que nous n'avons pas d'interprofession.

Il serait trop long de détailler les événements qui ont conduit à la situation d'aujourd'hui. Nous pourrions répondre à quelques questions précises au cours du débat si nécessaire.

Essayons plutôt de bien préciser les positions du SPMF.

Comme toutes les autres filières, (peut être plus encore que les autres) l'apiculture a besoin d'un institut, cette question ne souffre pas la moindre discussion, et nous soutenons sans réserve la demande de qualification du CNDA.

D'ailleurs, au cas où un apiculteur émettrait un doute suite à une éventuelle critique qu'il pourrait formuler sur telle ou telle action menée et qui ne lui aurait pas donné satisfaction, la réponse est toute prête : lorsqu'on n'est pas d'accord avec le gouvernement, on peut éventuellement voter pour changer de gouvernement, mais personne n'imagine l'éventualité de le supprimer. C'est pareil pour l'Institut technique. Si les actions menées ne donnent pas entière satisfaction, les statuts sont clairs et permettent à l'AG de changer les orientations sans détruire l'outil ce qui serait stupide.

Revenons au concret : un institut technique sans interprofession, sur le long terme, ça ne marchera pas.

Au mieux ce ne sera qu'un ersatz qui assurera un service minimum. Il ne faut pas rêver, sans autonomie budgétaire, on ne fera que de la bricole.

Cela ne remet pas en cause notre soutien au CNDA mais cela impose de réfléchir à la création d'une interprofession.

Rien ne serait pire que de penser qu'une interprofession n'est qu'au service des producteurs. Les partenaires du deuxième collège ont autant de bénéfice à retirer de l'outil. Encore faut-il travailler en confiance et bien expliquer que les intérêts communs à tous sont sans conteste bien plus nombreux et importants que les intérêts divergents, qui, en général, ne sont rien d'autre que des intérêts mal compris.

Or aujourd'hui, il y a dans le deuxième collège de l'interprofession qui reste à créer, un opérateur incontournable qui représente à lui tout seul, avec 13 500 tonnes au total dont près de 3 000 d'origine France, un tiers du marché total du pays.

Si on n'est pas capable de convaincre la société Michaud de son intérêt (et dieu sait que son intérêt est énorme dans l'affaire) à participer à une interprofession, là encore, ce n'est pas la peine de perdre son temps en palabres inutile.... Une interprofession sans l'opérateur qui réalise un tiers des volumes, ça ne marchera pas, et il est préférable d'en faire le deuil.

Mais nous n'en sommes pas là. Pour l'instant, il faut que le CNDA obtienne son agrément et, bien que je ne sois pas au courant des détails, je sais que toutes les difficultés ne sont pas aplanies.

En effet, si l'on fait abstraction des relations purement formelles et statutaires, je rappelle que les contacts entre le SPMF et le CNDA sont totalement inexistantes depuis le désaccord sur l'Enquête Multifactorielle (EMF).

Ce désaccord d'ailleurs, pour autant que je puisse me faire une opinion en l'absence du moindre dialogue, portait moins sur la partie technique que sur la stratégie.

Je vais essayer d'expliquer clairement les choses.

Les dirigeants du CNDA, placés devant les difficultés de la représentativité ont préféré, plutôt que de s'ouvrir et s'adresser directement aux apiculteurs en faisant de la pédagogie, intégrer diverses structures.

C'est ainsi que le SPMF qui n'en voulait pas s'est trouvé, contraint et forcé, membre du collège 2, suivi par

- La section apicole de la Confédération Paysanne,
- France Miel,
- La CNTESA.

Il est question désormais d'intégrer l'UNAF, le SNA, et peut être d'autres dans le collège 2 du CNDA, c'est-à-dire de refaire les même erreurs qui ont conduit jadis à la paralysie de l'ITAPI.

Nous avons écrit au CNDA le 11 décembre 2007 pour expliquer les raisons de notre opposition totale à ce projet, car à notre avis, ce système ne marchera pas plus aujourd'hui qu'il n'a marché dans le passé.

S'il ne tenait qu'à moi, je proposerais de supprimer purement et simplement le collège 2 des statuts du CNDA. A mon avis, il ne sert à rien d'autre qu'à perturber par de vulgaires et pitoyables considérations de concurrence syndicale un débat technique qui gagnerait énormément à être préservé de toute pollution extérieure.

Que notre Institut technique s'occupe de technique et uniquement de cela, il n'en sera que plus efficace.

Ceci dit, cela ne changera rien à notre position de soutien au CNDA qui, rappelons le, a été créé par le SPMF. Je profite simplement de l'occasion qui m'est donnée ici pour souhaiter un peu plus de chaleur et un peu moins de formalisme dans les relations CNDA/SPMF.

Par contre, comme nous l'avons écrit, si ce projet que nous désapprouvons se réalise, nous exigerons que les critères de représentativité et de droits de vote soient fixés dans les statuts et que toutes les pièces du débat fassent l'objet d'un archivage méticuleux.

Si effectivement on aboutit à un échec, il faut que la génération suivante puisse disposer des éléments lui permettant de ne pas refaire, après l'ITAPI et le CNDA, une troisième fois la même erreur..... Si par contre cela fonctionne, c'est que nous nous serons trompés et l'archivage servira aux étudiants qui rédigeront un mémoire sur l'histoire de l'apiculture.

LA REPRESENTATIVITE ET LE PROCES EN DEQUALIFICATION.

Comme vous avez pu le voir dans les comptes présentés par le trésorier, nous avons perdu la dernière audience du procès en déqualification et, pour la deuxième fois, nous nous sommes pourvus en cassation.

Comme ce procès est fait uniquement pour pouvoir créer une interprofession qui fonctionne et un institut technique qui apporte des solutions concrètes et exploitables sur le terrain, il est nécessaire de terminer par là. C'est à l'évidence le sujet le plus important puisque les autres en dépendent. Rappelons qu'il s'agit, en application des articles L411-1 et suivants du code du travail, de définir, dans le cadre de la loi, la représentativité apicole comme cela se fait dans toutes les autres filières.

Je ferai simplement un minimum d'historique :

- c'est en 1984 après que la FNSEA ait modifié la représentativité apicole que nous avons envisagé cette procédure pour la première fois,

- après l'avoir voté chaque année nous l'avons entamée 12 ans après, en 1996 suite à la déconfiture d'INTERMIEL, le procès du conseil de la concurrence et quelques autres épisodes douloureux,
- sans que la question de fond ait été abordée par les juges, nous avons perdu en 1997 et 1998,
- la cour de cassation nous a donné raison en 2000
- le tribunal a admis que nous avons droit à un jugement sur le fond en 2002
- et c'est après avoir perdu en 2006 et 2007 toujours en grande partie sur la procédure et sans que la question soit réellement tranchée au fond,
- que nous attendons pour 2008 le deuxième arrêt de cassation.

Chacun sait bien que, s'il ne s'agissait que d'une question mineure, cela fait longtemps que cette affaire serait oubliée. Elle n'aurait d'ailleurs jamais été entreprise.

A la création d'INTERMIEL le ministère de l'agriculture, arguant du fait que la FNSEA reconnaissait 3 organisations,

- L'UNAF avec 20 000 adhérents,
- Le SNA avec 32 000
- Et le SPMF avec 400

Nous a imposé, en espérant que les choses s'éclairciraient avec le temps, d'être ensemble dans le premier collège à parité de sièges et de représentativité : 3 pour chacune des organisations.

Curieusement, personne, ni à l'époque ni aujourd'hui n'a jamais demandé la moindre pondération de la représentativité en fonction du nombre d'adhérents.

Cette expérience douloureuse a bien démontré qu'en apiculture, la multiplicité des organisations ne recouvre pas des divergences d'intérêts mais un refus de la transparence de la part d'une partie des opérateurs. Or, sans transparence, on ne connaît aucun moyen d'organiser une filière.

Afin d'illustrer le problème, extrayons quelques chiffres essentiels,

- Du rapport GEM/ministère de l'agriculture,
- Du recensement DSV,
- Des déclarations aux services fiscaux,
- De la MSA et de l'AMEXA.

Pour la France métropolitaine il y a 69 000 possesseurs de ruches dont :

- 16 000 déclarés à la DSV possédant plus de 10 ruches mais seulement 6 500 soit à peine 40% qui émargent aux services fiscaux. Rappelons qu'à partir de ce seuil on est imposable, ce qui est un peu ridicule car, celui qui possède réellement 10 ruches, dépense plus qu'il ne gagne avec sa passion des abeilles.
- 4 185 d'après GEM sont pluriactifs (plus de 31 ruches) mais seulement 1 200 cotisent à la MSA en solidarité, soit moins de 30%.
- Par contre GEM, DSV et AMEXA s'accordent pour estimer à un peu moins de 2 000 le nombre d'apiculteurs professionnels régulièrement déclarés.

L'apiculture est probablement la seule production où on peut trouver des cas marginaux aux extrêmes, totalement inconcevables dans n'importe quelle autre filière. Ainsi, il est possible que tel apiculteur qui possède 200 ruches n'en déclare que 10 ou que tel autre qui en a 10 en déclare 200. Sans parler du tonnage considérable de transactions non déclarées.

Tout cela n'est pas sans inconvénient à tous les niveaux :

Croit-on par exemple que celui qui possède un rucher de 80 ruches mais seulement 10 déclarées signalera aux services concernés une intoxication ou une maladie ? Croit-on qu'il achètera librement le nombre de médicaments vétérinaires homologués dont il a besoin ?

Tous ceux qui ont travaillé à tenter d'organiser la profession sont parfaitement conscients de la difficulté. Un nombre considérable de cadres intermédiaires au sein des associations apicoles locales ont un statut et des activités tellement opaques que toute notion de transparence ne peut être perçue de leur point de vue que comme un suicide.

Ce n'est un secret pour personne. Si c'est le SPMF qui a négocié et obtenu seul l'obligation de l'étiquetage du pays d'origine dans la directive 2001/110, c'est parce que les représentants de l'Etat qui étaient chargés de gérer ce dossier pour la France à Bruxelles « ne voulaient pas recevoir autour de la table, à titre de représentants syndicaux, des fraudeurs patentés »

Si aujourd'hui, quand le SPMF revendique le même étiquetage pour la gelée royale et les autres productions (obligation de la mention du pays d'origine), on retrouve encore la même opposition sourde et malsaine, c'est tout simplement parce que, au milieu des vrais producteurs qui ont intérêt à défendre leurs récoltes et leurs abeilles, il y en a d'autres qui ont intérêt à conserver une opacité propice à tous les arrangements.... Et en matière de profits aussi frauduleux que vertigineux, la revente de gelée royale importée (entre 20,00 et 100,00€ le Kg) sous étiquette « France » (entre 10 000,00 et 20 000€ le Kg), se passe de tout commentaire.

Pour finir et bien illustrer mon propos, nous parlerons tout à l'heure de ce pot qui est devant moi et qui a fait l'objet d'un travail particulier du SPMF auprès de la DGCCRF cette année. (Voir note en post-scriptum...)

Dans quelle autre filière trouvera t on un représentant professionnel (invité à la dernière réunion du 3 janvier 2008 au ministère de l'agriculture) capable d'une fraude aussi extraordinaire ?

Il est indispensable de préciser que, avec le procès en déqualification, nous ne cherchons nullement une hégémonie syndicale.

Peu importe que les passionnés de l'abeille qui n'ont pas d'existence économique siègent dans l'interprofession,

Peu importe qu'il n'y ait pas de règle de représentativité

La seule chose qui compte c'est que :

- soit la règle doit être la même pour toutes les productions
- soit, par décret ou par la loi, il doit être stipulé que l'apiculture constitue une exception. Bien entendu les règles de cette exception, en particulier le calcul de la représentativité, doivent être fixées par le législateur et connues de tous.

La logique voudrait cependant que l'Etat la FNSEA et les élus au parlement ne compliquent pas les choses. Il n'y a aucune raison pour que la représentativité apicole soit calculée différemment qu'elle l'est dans toutes les autres productions.

Je vous remercie de votre attention.....

Joël Schiro. Rapport moral. 30 Janvier 2008. Colombier le Cardinal.

Post-scriptum :

Sur le pot présenté en tribune et qui circule après dans la salle, l'étiquette mentionne :

En gros « **MIEL** »

Puis « **SIROP DE GLUCOSE** »,

(Pas d'ambiguïté, sans même goûter, à l'aspect, c'est bien ça).

Puis en lettres plus petites « **Ce miel peut cristalliser, c'est un processus naturel. Pour qu'il retrouve sa consistance crémeuse ou liquide, il est conseillé de le réchauffer au bain marie.** »

Puis le code Barre et le grammage.

Puis le nom et l'adresse du conditionneur:

« MIEL BESACIER LA RUCHE ROANNAISE. 6-8 RUE JEAN MERMOZ 42000 ROANNE »

Après discussions et débats, le rapport moral ci-dessus a été voté par l'assemblée générale ce Mercredi 30 Janvier à 19heures à l'unanimité des présents moins trois abstentions.